
Corinne Mélis

Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes.

Des associations au carrefour des droits des femmes et d'une redéfinition de la citoyenneté

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Corinne Mélis, « Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes.

Des associations au carrefour des droits des femmes et d'une redéfinition de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°1 | 2003, mis en ligne le 16 mai 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/364> ; DOI : 10.4000/remi.364

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/364>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Corinne Mélis

Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes.

Des associations au carrefour des droits des femmes et d'une redéfinition de la citoyenneté

Pagination de l'édition papier : p. 81-100

- 1 Les femmes immigrées ou issues de l'immigration post-coloniale¹ acquièrent en tant que telles une visibilité publique au milieu des années quatre-vingts, à la faveur du rôle de médiation socioculturelle que leur attribuent des institutions prenant conscience de l'installation durable de leurs familles en France. Conjointement, leur participation active au développement d'un mouvement associatif issu de l'immigration, facilité par la loi du 9 octobre 1981, contribue à modifier leur rapport à l'espace public, et entraîne autant qu'elle révèle de nouvelles dynamiques relationnelles dans la sphère privée.
- 2 Les associations de femmes issues de l'immigration interrogent leurs observateurs à plusieurs titres. Comme toutes les associations, elles se situent à l'interface du privé et du public, du communautaire et du sociétaire (Laville et Sainsaulieu, 1997). Elles sont une forme originale d'organisation autour d'un bien commun, d'un projet et de valeurs partagées, qui convoquent l'adhésion libre et volontaire d'individus mobilisant dans ce cadre le sentiment d'une appartenance commune, choisie parmi la pluralité des identités collectives auxquels ils peuvent se référer.
- 3 Elles mettent en scène, par là même, différentes stratégies d'identification en situation de migration². Elles bousculent les références identitaires de façon créative, afin de répondre à des questions sociales qu'elles jugent insuffisamment prises en compte dans l'espace public. Elles élaborent ainsi un espace de médiation, mais aussi de revendication, entre communauté³ d'origine et société de résidence, et au sein des communautés elles-mêmes. Les représentations du statut et des rôles des femmes dans les sphères privées et publiques s'en trouvent particulièrement retravaillées. Catherine Quiminal a notamment mis en valeur, au cours de ses recherches sur les associations de femmes originaires d'Afrique sub-saharienne, leur fonction de recomposition des rapports de genre : « *si leur fonction première est de mieux maîtriser les conditions de leur entrée dans la cité et dans la société française, elles ont une incidence à long ou moyen terme sur leur position au sein de leur communauté d'origine. (...) Le mouvement associatif libère et arme les femmes non seulement vis-à-vis des contraintes de l'environnement social extérieur, mais aussi de certaines formes de domination et de dépendance internes à leur communauté* » (Quiminal, 2000 : 11)⁴.
- 4 Il sera ici question d'un secteur particulier de cette mobilisation associative féminine à partir de l'étude de trois associations de la région parisienne, Les Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes⁵. Fondées par des femmes immigrées ou issues de l'immigration maghrébine, mais sans limiter leur action à ces dernières, ces associations conjuguent une approche sexuée des questions relatives à l'immigration et à la citoyenneté, et une appréhension des rapports de genre prenant en compte la composante multidimensionnelle⁶ de la relégation des femmes au rang de minorité⁷. S'appuyant sur leur propre expérience d'une double discrimination sur le plan des rapports de genre et interethniques, les femmes qui les animent cherchent à articuler promotion des droits des femmes et « nouvelle citoyenneté » (Bouamama, Cordeiro, Roux, 1992)⁸, tout en en s'adossant aux principes républicains de libertés individuelles, d'égalité en droit des individus et de laïcité pour revendiquer une autonomisation des femmes dans les sphères privées et publiques. Elles interrogent ainsi le modèle républicain d'intégration, celui-ci ne reconnaissant en principe,

sinon en pratique, qu'un individu « neutre » déconnecté de ses appartenances de genre, de classes et d'origine, oblitérant ainsi les rapports de domination dans lesquels il se trouve effectivement situé (Boumama, Cordeiro et Roux, 1992).

- 5 Cependant, les liens de dépendance aux pouvoirs publics qui caractérisent en France les relations des associations à l'État ont une incidence à plus ou moins long terme sur la mise en acte du projet associatif. Il semble qu'ici, les effets de la commande institutionnelle participent à l'effacement progressif des revendications concernant la citoyenneté des immigrés et de leurs enfants, au profit d'une prise en charge professionnalisée de conflits de normes familiaux plus particulièrement relatifs aux statuts et rôles sexués.

Histoires d'associations

- 6 Un regard diachronique sur l'histoire des trois associations permet d'identifier des filiations et des ruptures, depuis la création des Nanas-Beurs jusqu'à celle de Voix de Femmes, dans leur apparition comme dans leur pérennisation dans l'espace associatif. L'époque de leur création respective, la première dans les années quatre-vingts, les deux autres à la fin des années quatre-vingt-dix, conditionne sans aucun doute les stratégies qu'elles ont adoptées pour trouver leur place dans cet espace. Cependant, leur projet et leurs logiques se rejoignent à bien des égards. Cette approche nécessite de resituer rapidement les motifs de leur fondation sous deux angles : celui du contexte socio-politique de leur création, et celui des conditions de l'engagement dans l'action collective de leurs fondatrices, qui explicite le choix des thèmes et des modes de mobilisation à l'origine du projet associatif.

Du projet...

- 7 Les **Nanas-Beurs** sont les premières à se saisir, en 1985, du débat sur la citoyenneté des étrangers, objet central des Marches pour l'égalité et contre le racisme et du mouvement Convergence 84 (De Wenden et Leveau, 2001) pour l'articuler à celui de la promotion des droits des femmes issues de l'immigration dans les sphères domestiques et sociales.
- 8 Souad Benani, principale fondatrice de l'association, venue en France poursuivre des études universitaires entamées au Maroc, explique ainsi sa création :

« En arrivant ici, je suis allée voir du côté des milieux maghrébins de la Cité Universitaire. J'ai commencé à découvrir le milieu marocain en France, à m'intéresser au monde arabe. Moi en fait, j'étais complètement intégrée, j'allais à la Maison des Femmes, je militais dans les milieux français, c'est curieux d'ailleurs, il faudra un jour que je me pose des questions ! Plus tard, j'ai rencontré des étudiantes maghrébines, on a fondé un groupe de femmes, une association qui s'appelait Les yeux ouverts, et qui a aujourd'hui disparu. C'est là que j'ai rencontré des femmes algériennes, notamment des Beurs, qui étaient nées ici, dans des milieux défavorisés avec ce que cela suppose d'exclusion, de précarité, de racisme... Et puis, il y a eu la Marche des Beurs, à laquelle j'ai participé très activement, dans le Collectif Jeunes. J'ai rencontré énormément de jeunes issus de l'immigration, et c'est là que m'est venue l'idée de fonder une association de jeunes femmes maghrébines, qu'on a appelée les Nanas-Beurs. Je voulais créer des groupes là où il y en avait vraiment besoin, et c'est dans la banlieue que ça se passait. En plus, il y avait une vague de racisme assez importante. Les garçons souffraient du racisme comme les filles, mais leur oppression à elles se jouait tant au niveau familial qu'au niveau social, c'était important de combattre ça. Notre moteur principal, c'était de construire l'association avec les filles, on ne peut rien faire à la place des autres (...) La Marche, d'abord, c'était très masculin, mais comme partout, il y avait des filles qui faisaient un travail de fourmis, faisaient les tracts, organisaient les choses, élaboraient, conceptualisaient tandis que les garçons étaient les leaders sociaux ! Et puis, je me suis installée à Boulogne, où j'ai logé des tripotées de filles qui étaient en fugue, en rupture avec leur famille pour des histoires de conflits de valeurs, de mariages... Il y avait une vague de mariages forcés, de retours forcés au pays... On s'est dit avec les copines que c'était le moment où jamais, qu'il fallait tenter de faire réagir les pouvoirs publics » (Extrait d'entretien avec l'auteur).

- 9 La constitution des Nanas-Beurs autour d'un projet de mobilisation communautaire, mais sur une revendication de pleine participation des immigrés et de leurs enfants à la société française reflète l'esprit des débuts de « *l'associationnisme civique issu de l'immigration* » (De Wenden et Leveau, 2001). L'association introduit en outre dans le débat public la dimension sexuée d'une lutte pour l'égalité des droits qu'elle situe simultanément dans le champ familial et communautaire et dans le champ sociétal, considérant que les discriminations directes et

indirectes (De Rudder, 1995 : 34-38) spécifiques vécues par les femmes et les filles immigrées ou issues de l'immigration intéressent la société dans son ensemble. C'est donc au carrefour de revendications relatives aux discriminations de genre, au racisme, mais aussi à l'exclusion sociale et à la relégation spatiale des immigrés que prend naissance un bien commun qui fonde le projet associatif autour duquel se retrouvent les militants. La phrase d'exergue de sa plaquette de présentation la plus récente en direction du public semble témoigner de la permanence du projet associatif originel. On peut en effet y lire : « *L'association Les Nanas-Beurs a été créée en 1985 à l'initiative d'une groupe de femmes et de jeunes filles issues de l'immigration maghrébine en vue de leur émancipation dans la société française. La naissance de l'association s'inscrit dans la dynamique des deux Marches pour l'égalité et contre le racisme, en 1983 et 1984, qui ont mobilisé femmes et hommes, issus de l'immigration maghrébine, désireux d'accéder à la citoyenneté* ». Leur bilan d'activité 1999 confirme ces objectifs⁹. Dans la pratique associative cependant, au cours de quinze ans d'implantation durable dans l'espace associatif local et national, des réaménagements sensibles se sont dessinés, en interaction avec la reconnaissance croissante par leurs partenaires associatifs et institutionnels d'une « expertise » de l'association sur les situations de conflits de normes familiales en situation de migration. Nous verrons plus loin les implications de cette interdépendance entre projet militant et environnement institutionnel de l'association.

10 L'association **Voix d'Elles-Rebelles** naît quant à elle en 1995, à l'initiative de Nassera Oussekine, soutenue par une amie, Ouardia, qui est devenue présidente de l'association. Nassera a été bénévole, puis permanente aux Nanas-Beurs entre 1992 et cette date. Elle rencontre des militantes des Nanas-Beurs au cours d'émissions féministes qu'elle anime bénévolement sur une radio libre :

« Ce qui m'intéressait, c'était l'aspect "femme issues de l'immigration maghrébine" parce que je trouvais qu'il n'y avait pas de lieux... nous, avec les copines, ça nous avait énormément manqué ».

11 Mais Nassera est aussi la sœur de Malik Oussekine, décédé à la suite de violences policières pendant le mouvement étudiant de 1986, alors qu'il sortait d'un club de jazz du quartier latin à Paris. Elle situe clairement son engagement associatif dans le prolongement de l'assassinat de son frère.

« Ce qui a aussi profondément marqué mon existence, c'est l'assassinat de mon frère par trois flics. Ça, ça a été... C'est mon petit frère, il se baladait dans Paris, il sortait sûrement de la Paillote, un bar de jazz... C'était pendant les manifestations étudiantes de 1986, dans la rue, les flics lui sont tombés dessus et l'ont tabassé à mort. Là, il y a eu un basculement. à partir de ce moment, ça a basculé, tu te dis, moi, je suis française, je fais mon trou dans la société, et voilà, mon frère meurt et les flics s'en tirent parfaitement bien. Et toutes les horreurs qu'on a dit sur mon frère (...) À partir de ce moment là, ça a été une descente aux enfers. On te renvoie à une identité d'étranger, en France, alors que tu es Français (...) Pour beaucoup de raisons à la fois, le sexisme en France, la montée de l'intégrisme en Algérie, le racisme... Un moment donné, tu ne peux plus rester sans rien faire. Ici, on peut se battre, plus qu'en Algérie, je suis née en France, je suis imprégnée de culture française, c'est comme ça et je me bats ici ».

12 Un regard diachronique sur l'histoire des trois associations permet d'identifier des filiations et des ruptures, depuis la création des Nanas-Beurs jusqu'à celle de Voix de Femmes, dans leur apparition comme dans leur pérennisation dans l'espace associatif. L'époque de leur création respective, la première dans les années quatre-vingts, les deux autres à la fin des années quatre-vingt-dix, conditionne sans aucun doute les stratégies qu'elles ont adoptées pour trouver leur place dans cet espace. Cependant, leur projet et leurs logiques se rejoignent à bien des égards. Cette approche nécessite de resituer rapidement les motifs de leur fondation sous deux angles : celui du contexte socio-politique de leur création, et celui des conditions de l'engagement dans l'action collective de leurs fondatrices, qui explicite le choix des thèmes et des modes de mobilisation à l'origine du projet associatif.

13 Elle quitte les Nanas-Beurs à la suite d'un désaccord politique¹⁰, mais tient aux thèmes fondateurs qui l'ont convaincue de la légitimité du projet de l'association. Les objectifs de Voix d'Elles-Rebelles, tels qu'ils sont formulés dans sa plaquette de présentation, conjuguent pour leur part la défense des droits des femmes dans leur ensemble (« *l'accès à l'éducation, à*

la formation, au travail, au logement, à la protection sociale et à la santé, à la contraception et à l'avortement ») à celle de la « citoyenneté active et à part entière », qui passe notamment par « l'utilisation effective du droit de vote », des femmes et des jeunes filles issues de l'immigration. L'association se veut pour les femmes « un espace de communication et réflexion et de convivialité (...) afin de réaliser des objectifs communs sur le plan social et sur le plan culturel ». Elle en appelle particulièrement à une « véritable solidarité entre les femmes de toutes origines pour mener, entre autres, une action qui prenne en considération les problèmes spécifiques des femmes immigrées (mariage forcé, excision...) ». Cette action consiste tant à mobiliser les principales concernées qu'à peser sur les pouvoirs publics en vue de l'extension de l'accès aux droits à l'ensemble des femmes vivant en France, et de l'obtention de nouveaux droits en fonction de problématiques spécifiques. Comme les Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles réclame une visibilité et un traitement public de discriminations spécifiques, tout en situant son argumentation dans un registre universaliste d'adhésion aux valeurs républicaines. Cette posture leur permet d'ailleurs d'obtenir rapidement le soutien de l'environnement associatif, prompt à soupçonner les associations issues de l'immigration de repli « communautariste » et inquiet du développement d'associations à connotation religieuse, notamment musulmanes¹¹.

- 14 **Voix de Femmes** est la plus récente des associations présentées ici. Fondée en 1998 par Nadia Aboud, elle peut sembler à première vue plus limitée dans son projet et ses objectifs : la lutte contre la contrainte au mariage. Nadia, elle-même mariée et envoyée contre son gré en Algérie, divorcée six ans après, décide à son retour en France de « faire quelque chose pour ces filles là ». Elle explique :

« J'ai alors contacté différentes associations sur Paris, et de fil en aiguille, j'ai commencé à travailler avec les Nanas-Beurs, et je leur ai parlé de mon intention d'aider des femmes en situation de mariage forcé. Je trouvais que les Nanas-Beurs était l'association qui représentait la communauté maghrébine, car au départ, c'est vrai que je ciblais plutôt le Maghreb, du fait de mon expérience personnelle (...) Ce qui me gênait, c'était que moi, je voulais cibler exclusivement la question des mariages forcés, parce qu'en fait, quand on multiplie les buts, on peut s'y perdre. Je n'avais qu'un objectif, que ça se sache, il fallait que ça se sache. Si je reprends les choses, ce qui s'est passé pour moi, je peux dire que les personnes que j'ai contactées, l'infirmière scolaire, une assistante sociale, un juge, ces trois personnes n'ont rien empêché, m'ont à peine écoutée. Mon projet, c'est donc aussi de sensibiliser tous ces milieux, sensibiliser les pouvoirs publics ».

- 15 Cette action sectorielle s'inscrit cependant dans une démarche plus large de transformation des rapports de genre et des relations qui lient l'individu à ses différents groupes sociaux d'appartenance :

« Aider ces jeunes femmes (victimes de mariages forcés), c'est leur donner la possibilité d'être libres de leur identité, leur permettre le choix d'une culture qui leur aura été transmise en harmonie avec la société actuelle. Une société à laquelle ces jeunes femmes veulent participer, pour qu'elles mêmes, et les générations à venir, connaissent le respect des cultures en étant chacun et chacune libre de son propre devenir (...) Voix de Femmes a pour mission d'aider toute femme qui lutte pour la défense de ses droits fondamentaux, et qui choisit de refuser un projet de vie lui étant imposé, notamment le mariage forcé, la séquestration et l'envoi au pays sans consentement. Notre lutte se dirige contre toute forme de discrimination et de violence faite aux femmes, en particulier celles liées à la contrainte matrimoniale (...) La démarche de Voix de femmes s'inscrit dans une logique d'autonomie juridique, sociale, psychologique et économique de la femme afin qu'elle puisse réaliser son propre choix de vie et améliorer sa condition » (Bilan d'activité 1999/2000).

- 16 Si Voix de Femmes ne situe pas explicitement son combat sur le terrain de la citoyenneté, contrairement aux Nanas-Beurs et à Voix d'Elles-Rebelles, elle en réfère bien à l'inclusion, qui passe par la participation de toutes les femmes à leur société de résidence, et aux droits qui doivent de ce fait leur être garantis dans cette même société.

- 17 On peut repérer deux fils conducteurs dans les motifs de création des associations: l'un concerne le rejet d'assignations identitaires considérées comme supports de discriminations en tant que femmes et immigrées ou issues de l'immigration¹², l'autre la volonté d'utiliser certaines ressources de la société française pour tendre vers l'égalité effective des droits de l'ensemble de ses membres, entendu comme l'ensemble des individus vivant en France. Les années quatre-vingts ont vu se développer la notion de citoyenneté active et participative,

dans un rapport modifié à l'État et à ses institutions eux-mêmes confrontés à des mutations socio-économiques de fond, à la crise de l'état-Providence et de l'état-Nation et à celle de la représentation politique (Laville et Sainsaulieu, 1997). Les groupes sociaux dominés vont utiliser cette brèche pour faire reconnaître leur existence et faire valoir de nouveaux droits, sur le principe « du droit à avoir des droits » qui implique l'inclusion à la communauté politique (Sayad, 1985). C'est dans une approche dialectique entre modèle républicain et intérêts communautaires (quelle que soit la communauté concernée) que se créent ou se recréent ce que certains, à l'instar d'Alain Touraine, nomment de « nouveaux mouvements sociaux ». Les modes de mobilisation associative évoluent dans ce contexte, le militantisme associatif « spécialisé » prenant de l'ampleur et la « société civile » devenant un espace d'exercice direct de la démocratie, permettant le dépassement du seul lien politique entre l'individu citoyen (et national) et l'État (Lafargue, 1998 ; Neuveu, 2000). Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes participent de ce mouvement, pour réclamer une prise en compte par toutes les composantes de la société des différentes dimensions des situations de domination auxquelles sont confrontées les femmes immigrés et issues de l'immigration.

- 18 Plus précisément, tout en s'appuyant sur les valeurs républicaines et leur traduction en termes de droits, ces associations interrogent le décalage entre droit formel et droit réel, égalité formelle et égalité réelle, empruntant une démarche proche celle du courant de la discrimination positive (De Rudder, 95 : 3841). Concrètement, il s'agit pour elles de faire reconnaître publiquement, par les institutions et les pouvoirs publics français¹³, des situations spécifiques de discriminations directes et indirectes entravant l'accès de certaines catégories de population à des droits qu'elles considèrent comme légitimes car universels. Mais elles cherchent parallèlement à interpeller par divers moyens leur public sur cette problématique, convaincues que les femmes immigrées ou issues de l'immigration peuvent et doivent être actrices de changement social à cet égard, condition de leur émancipation et de l'intégration dans la société française de leur famille. Elles-mêmes à la charnière de deux milieux sociaux et/ou culturels¹⁴, et valorisées comme telles dans la société française, les fondatrices et animatrices des associations utilisent leur proximité d'avec leur public de référence comme les outils que leur procurent leur insertion dans les classes moyennes française pour tendre vers ces objectifs. Là réside sans doute le point de convergence à partir duquel chacune des associations décline ses propres logiques institutionnelles (Laville et Sainsaulieu, 1997) et son propre fonctionnement.

Au fonctionnement...

- 19 Les logiques d'action qui permettent aux trois associations de s'inscrire dans la durée ont en commun une double dimension d'interpellation et de négociation avec les familles d'une part, et les pouvoirs publics de l'autre. Les formes d'action choisies pour les mettre en œuvre tendent elles aussi à s'homogénéiser.
- 20 En effet, si l'association Les Nanas-Beurs s'est d'abord située dans le registre de la protestation collective, visant la constitution d'un large mouvement revendicatif de femmes issues de l'immigration, son inscription durable dans l'espace associatif l'a conduite à évoluer vers l'action sociale sous une forme plus institutionnalisée. De fait, la pérennisation d'une association en France dépend la plupart du temps de sa capacité à articuler projet propre et commande publique, afin de trouver des sources de financement et des moyens logistiques nécessaires à son action (local, salle pour les réunions publiques, diffusion des plaquettes de présentation...). Cette dépendance aux pouvoirs publics peut générer des mutations plus ou moins significatives dans les logiques institutionnelles. De l'avis général des membres de l'association rencontrés, l'effort de mobilisation du public est passé au second plan des préoccupations, cédant le pas devant la nécessité de professionnaliser l'action pour préserver la crédibilité acquise au fil des ans auprès des pouvoirs publics et des partenaires associatifs. L'existence des Nanas-Beurs repose aujourd'hui principalement sur une prestation de service qui lui permet d'être financée et de rémunérer des permanentes qui assument l'essentiel de la vie associative. Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes intègrent pour leur part dès leurs

débuts cette donne, reflétant de ce point de vue une évolution plus générale du secteur associatif revendicatif en France (Lafargue, 1998).

- 21 En outre, les effets de la commande publique permettent à certaines dimensions du projet associatif plus qu'à d'autres de trouver une reconnaissance permettant d'obtenir des moyens d'action. En l'occurrence, alors que les associations s'efforcent de les articuler, la question des droits des femmes a manifestement pris le pas sur celle de la citoyenneté. Le travail d'accueil et d'accompagnement social, juridique et psychologique du public sur ces questions constitue aujourd'hui de ce fait l'essentiel de son activité¹⁵. Elles effectuent par conséquent un travail socio-éducatif, assumé prioritairement par des permanentes qui ont compétence pour ce faire. Il ne s'agit plus seulement de s'appuyer sur une position d'intermédiaire social et culturel pour animer ces associations, mais de produire des savoir-faire et d'obtenir des résultats validés par les institutions de contrôle et de financement. On assiste ainsi à l'émergence de militantes qui se professionnalisent, tandis que des professionnelles du travail social et du droit, recrutées sur des compétences, occupent des fonctions qui nécessitent leur participation à la vie militante.
- 22 Les permanentes occupent des fonctions diverses selon la taille de l'association, depuis la coordination d'équipe jusqu'à l'accueil du public. Elles partagent aussi avec les présidentes des associations un rôle de représentation extérieure et d'animation des instances de décision. Les bénévoles, femmes et hommes, participent quant à eux au Conseil d'administration et contribuent à des tâches administratives ou à l'organisation d'événements ponctuels (fêtes, réunions publiques...). Certains partenaires du réseau associatif peuvent être par ailleurs sollicités pour participer aux permanences d'accueil : les Nanas-Beurs font par exemple appel à des stagiaires avocats de l'association Droit d'Urgence pour les aider dans le suivi de certains dossiers.
- 23 D'une manière générale, et parce qu'elles sont impliquées tant dans la vie associative tant locale que nationale¹⁶, elles sont soutenues par différents bailleurs. Le Fond d'Action Social (FAS) est bien entendu un interlocuteur incontournable pour ces associations estampillées « issues de l'immigration ». Organisme collecteur de mission publique, il est l'un des principaux bailleurs de fonds des actions visant à l'intégration des populations immigrées en France. Certains ministères sont aussi des partenaires, soit directement, soit par le biais de leurs organismes déconcentrés : le Ministère des Affaires Étrangères, les Ministères de l'Intérieur et de la Justice, et celui des Affaires Sociales, du Travail, et de la Solidarité, dont dépend notamment le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité. Les Délégations Régionales et Départementales de ce dernier, qui ont cependant peu de moyens financiers, soutiennent depuis peu l'élaboration d'actions, parallèlement aux Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. Les Préfectures, par le vecteur de la Politique de la Ville, sont aussi fréquemment citées parmi les partenaires institutionnels, ainsi que les Directions Départementales de la Protection de la Jeunesse. Enfin, depuis 1984, la politique de décentralisation confère un certain nombre de compétences en matière d'action sociale aux collectivités locales. Mairies, Conseil Général, Conseil Régional peuvent soutenir le milieu associatif sur le plan technique et financier. C'est en l'occurrence le cas en ce qui concerne les associations considérées.
- 24 Ces associations ont été créées, en amont de l'accueil et des services rendus au public, sur des dynamiques de protestation collective. Leurs slogans, « *En avant pour l'égalité* » (Nanas-Beurs), « *On ne naît pas citoyen(ne)s, on le devient* » (Voix d'Elles), « *Mariage forcé, un aller sans retour ? Les filles refusent* » (Voix de Femmes) permettent d'entrevoir cette dimension contestataire. Fondées sur le constat d'un manque institutionnel, qu'elles considéraient comme une défaillance de l'État à garantir des droits légitimes sur son territoire, les trois associations se sont construites et se construisent encore dans l'entre-deux de la contestation et de l'étroite coopération. Mais la fonction qu'elles occupent en termes de gestion et de régulation des conflits, souvent en lieu et place des pouvoirs publics, entre en contradiction avec un objectif que toutes revendiquent : l'application de lois existantes ou la création de nouvelles lois afin de permettre l'accès de tous les résidents en France aux dispositifs de droit commun.

L'accueil du public

25 A leurs permanences, les associations reçoivent presque exclusivement des femmes¹⁷. Il s'agit en majorité de jeunes filles ou de femmes confrontées à des conflits familiaux, mais aussi de femmes rendues d'autant plus vulnérables face à ces situations qu'elles sont en situation irrégulière en France.

Des conflits de normes familiaux aux « violences intra-familiales spécifiques »¹⁸

26 Les trois associations reçoivent en majorité des jeunes filles en rupture ou en risque de rupture familiale qui leur sont adressées par des services sociaux. Ces jeunes filles sont principalement, mais non exclusivement, d'origine algérienne ou marocaine¹⁹. Elles appartiennent à des familles issues de l'immigration post-coloniale, souvent d'origine rurale. Elles cherchent à résoudre des conflits qui les opposent à leurs parents, comme parfois à leur fratrie, concernant leur place et leur autonomie dans des familles où les normes socio-culturelles dominantes en la matière entrent en contradiction avec celles vécues dans l'espace public en France, notamment à l'école.

27 Il n'existe certes dans aucune société et dans un temps donné un type unique de structure et de fonctionnement familial, et la famille, comme toute construction sociale, est soumise au changement sous l'effet de facteurs socio-historiques²⁰. Cependant, sans doute en raison même des enjeux liés à l'institution qu'est la famille, elle peut constituer un espace d'expression de l'ambivalence de tous ses membres à l'égard de transformations sociales de fond (Lacoste-Dujardin, 1996). En situation d'immigration²¹, le rapport entretenu avec les normes et les valeurs de la société de résidence, la manipulation et la ré-interprétation d'un double système de références socio-culturelles peut donner lieu à de multiples configurations de relations et de pratiques familiales, depuis le « traditionalisme de repli » identifié par nombre de chercheurs jusqu'à l'adoption du modèle familial dominant. Celui-ci correspond peu ou prou aujourd'hui en France aux familles de classes moyennes (De Singly, 1993 ; Théry, 1998). Il n'existe donc pas de « familles type » issue de l'immigration post-coloniale. Une multiplicité de facteurs, tels les motifs et les conditions concrètes de la migration, la classe sociale d'appartenance au départ et à l'arrivée, le niveau d'instruction scolaire des parents et des enfants, entre autres, modifient la conformation des rapports familiaux à l'intérieur d'un groupe social donné. Plus encore, la singularité des parcours individuels et familiaux invite à la plus grande prudence quant aux généralisations²².

28 Ces précautions prises, on peut néanmoins tenter de saisir ce qui fait conflit dans certaines de ces familles, et qui amène les filles à solliciter les services de l'association. La différence de traitement des garçons et des filles dans l'éducation des enfants, en particulier la restriction de l'accès de ces dernières à l'espace public et à des projets de vie autonomes est à l'origine des confrontations. Dans les sociétés dites « traditionnelles », dont sont issus nombre d'immigrés post-coloniaux, l'assignation des femmes à l'espace domestique et leur faible participation à la vie publique ne relève pas seulement du stéréotype. La dichotomie des espaces masculin et féminin et la stricte répartition des rôles dans une famille de type élargie, patrilinéaire et endogamique marquent fortement la place de chacun de ses membres. L'honneur de famille se cristallise sur les femmes en tant que garantes de la pureté de la lignée ainsi que de la transmission et du respect des valeurs familiales et communautaires. Déjà mouvant dans les pays d'origine, ce modèle ne peut que se transformer sous l'effet de la rupture que constitue l'émigration et l'enracinement dans un espace socio-culturel autre. Dans les premiers temps de l'immigration familiale, les épouses rejoignant leurs maris ont effectivement dû assumer la préservation de ce modèle, de par la charge domestique et éducative qui leur est attribuée, tout en apprenant à découvrir la société de résidence.

29 Or, les sollicitations inhérentes à la vie familiale en France mettent les femmes en position d'interlocutrices incontournables des institutions, qu'il s'agisse de l'école, des administrations, du système de santé... En occupant progressivement de nouveaux rôles sociaux hors du cadre familial, nombre d'entre elles (et a fortiori les générations scolarisées et socialisées en

France) aspirent ou accèdent, à des degrés divers, à une place plus autonome au sein de la famille, et bouleversent de ce fait l'ordre familial antérieur à l'émigration. Cela étant, cette implantation dans la vie sociale n'entraîne pas mécaniquement des « révolutions » familiales, et la revendication d'autonomie de certaines de ces femmes peut entrer en contradiction avec des projets familiaux à leur égard. C'est généralement lorsque les tentatives de négociations intra-familiales échouent que les femmes ont recours aux services sociaux ou aux associations, particulièrement en ce qui concerne les jeunes filles lorsque des projets de mariages forcés se précisent.

- 30 Les associations ont volontairement contribué à la visibilité et au traitement public de pratiques familiales longtemps considérées comme relevant de la « différence culturelle » et de la sphère privée. Elles ont de ce fait participé à l'émergence de la notion de violences intra-familiales spécifiques, utilisée plus particulièrement dans les milieux institutionnels, qui vient désigner des pratiques sociales dites traditionnelles. On passe ainsi d'une norme intégrée dans un groupe social à sa désignation comme déviance par certains acteurs sociaux au sein et hors de ce groupe. Les associations elles-mêmes utilisent le terme de violence, qui figure dans tous leurs documents, pour désigner une série de pratiques qui, même minoritaires aux dires mêmes des associations, continuent d'exister. La déscolarisation, la contrainte au mariage ou les retours forcés au pays d'origine des parents, la séquestration, la confiscation des papiers d'identité, l'excision sont ainsi dénoncées comme des violences physiques ou psychiques, des atteintes à l'intégrité de la personne. Si la médiation constitue le mode d'action recherché par les associations dans ces situations, elles accompagnent dans leurs démarches les filles qui décident de rompre avec leur famille quand tous les registres de la négociation sont épuisés.
- 31 Pour autant, tout en réclamant des pouvoirs publics une protection des filles contre ces violences, les militantes associatives tiennent à rendre lisibles les intentions de leurs « auteurs » :

« Elles ne sont pas considérées comme des violences par ceux qui les produisent, c'est nous qui appelons ça violence, pour eux, c'est la tradition. Pour nous c'en est une, car on ne peut pas accepter que la vie de ces filles soit gâchée. (...) C'est aux femmes de s'imposer, de faire changer cette situation. Un mariage forcé, c'est terrible, ça met en l'air une vie » (Extrait d'entretien de l'auteur avec Habiba Djahine, permanente aux Nanas-Beurs).

- 32 En arrière-fond, c'est toute la problématique de la négociation d'un nouveau statut des femmes qui apparaît, entre contraintes et libertés, et exprimée en termes de droits : droit de conscience, droit de parole, droit de choisir... Il n'est d'ailleurs pas anodin que les associations qui agissent sur ce thème aient reçu l'aide à leurs débuts de membres d'associations socio-culturelles de quartier, ou encore du Planning Familial. C'était certes leur milieu d'interconnaissance. C'est aussi un milieu de « travailleurs sociaux », qu'ils en aient ou non le statut professionnel, appartenant aux classes moyennes, fortement féminisé et sensibilisé aux questions de l'autonomisation des femmes et de protection des droits des individus.

L'accueil des femmes en situation irrégulière

- 33 Une grande partie des demandes d'aide formulées aux associations provient de femmes en situation irrégulière en France, le plus souvent du fait de l'absence de statut juridique autonome pour les femmes mariées ayant rejoint leur conjoint. Lorsque le couple se sépare avant l'obtention de leur propre titre de séjour, ces femmes perdent tout droit en France et se trouvent dans des situations d'extrême précarité. D'autres situations sont encore évoquées, comme celles de jeunes filles ayant fugué alors que leurs parents avaient confisqué leurs papiers. Enfin, certaines femmes ayant tout simplement entrepris seules de venir s'installer en France, elles se confrontent aux mêmes difficultés que tout primo-arrivant extra-européen à obtenir un titre de séjour, du fait des restrictions successives apportées depuis le milieu des années soixante-dix à l'immigration de travail. Les difficultés croissantes d'obtention du statut de réfugié, ou d'asile territorial pour les Algériennes arrivées à la fin des années quatre-vingt-dix ont aussi accentué les sollicitations d'accompagnement dans les démarches de régularisation. Les associations tentent d'en assumer le suivi juridico-administratif, ce qui implique tout autant de traiter le dossier de la personne, avec ou sans l'aide d'un avocat, que de se déplacer régulièrement à

la Préfecture. Elles sont en outre confrontées aux difficultés de l'accompagnement social de ces femmes littéralement sans droits, qui leur sont souvent envoyées par des services sociaux qui ne savent qu'en faire, sans qu'aucun moyen ne leur soit attribué pour cela. Cependant, le travail d'interpellation des services préfectoraux, ou encore le recours au Secrétariat aux Droits des Femmes et à ses Délégations départementales permet parfois au cas par cas de dénouer certaines situations.

Sensibilisation et formation aux thèmes des droits des femmes et de la citoyenneté

- 34 La sensibilisation du public et des partenaires des associations aux questions qu'elles soulèvent, les droits des femmes et la citoyenneté des immigrées et de leurs enfants est un axe majeur de leur action. Les trois associations sont régulièrement sollicitées en vues d'interventions extérieures. Elles se prêtent d'autant plus à ces invitations qu'elles constituent une forme de reconnaissance de leur action, et qu'elles permettent une diffusion de leur projet auprès du public et auprès des institutions. En ce qui concerne les violences intra-familiales, à propos desquelles les trois associations effectuent de plus en plus d'interventions, le travail de sensibilisation se décline sous plusieurs formes.
- 35 Tout d'abord, les associations sont sollicitées pour l'animation de séances d'information et de débats avec le public dans différents milieux : il peut s'agir de collèges et de lycées, mais aussi de Maisons de quartier ou de Centres d'hébergement. Elles organisent par ailleurs elles-mêmes des réunions publiques dans leur quartier d'implantation, utilisant des outils de médiation comme des films ou des pièces de théâtre sur le sujet. Les Nanas-Beurs ont d'ailleurs réalisé un court-métrage de présentation de leur action, faisant une large place à la question des mariages forcés. Voix d'Elles-Rebelles élabore de son côté un recueil de témoignages sur ce thème. Si les femmes et les jeunes filles constituent le groupe-cible des associations en matière de prévention, ce n'est pas à l'exclusion des hommes, dont toutes soulignent la nécessaire implication dans un processus de transformation des rapports de genre. Les animations scolaires et les débats publics constituent dans cette perspective un instrument privilégié. Les militantes associatives relèvent d'ailleurs avec satisfaction des demandes croissantes de discussion de la part de jeunes hommes suite à ces interventions.
- 36 En complément de ces actions de sensibilisation auprès du public, elles participent à des sessions de formation initiale ou continue de professionnels de l'action sociale, de l'Éducation Nationale, de la Justice, et de partenaires associatifs. Ce volet leur semble d'autant plus indispensable que, comme nous l'avons évoqué plus haut, elles ont pour objectif une prise de conscience et une prise en charge de ces questions par tous les intervenants sociaux que les femmes et les jeunes filles sont amenées à rencontrer. Elles participent donc aussi dans ce sens à des colloques, des séminaires, des enquêtes, organisés par divers partenaires institutionnels et associatifs.
- 37 Enfin, elles ne négligent pas la sensibilisation de « l'opinion publique » notamment par l'utilisation des médias. Elles ont toutes fait l'objet d'articles de presse ; elles participent aussi à des émissions de radios, et plus rarement de télévision.
- 38 Les interventions extérieures sur le thème de la citoyenneté concernent surtout les Nanas-Beurs et Voix d'Elles-Rebelles, qui agissent plus explicitement que Voix de Femmes sur ce sujet. Ces deux associations sont essentiellement sollicitées par des collèges et des lycées pour animer des animations et des débats auprès des élèves sur les thèmes des droits et devoirs en tant que citoyen. Mais elles peuvent aussi participer, souvent en lien avec d'autres associations issues de l'immigration ou de lutte contre le racisme et les discriminations, à des colloques, des événements publics ou des collectifs d'action. Voix d'Elles-Rebelles participe par exemple au Comité Départemental d'Accès à la Citoyenneté (CODAC) de Seine-Saint-Denis.

Des résultats contrastés

- 39 Le sentiment partagé de répondre à des besoins et à des demandes non satisfaits, simultanément du côté du public et des organismes institutionnels, justifie pour toutes les militantes rencontrées l'implantation durable de leur structure dans l'espace associatif. Les dimensions

d'accueil et de mobilisation des femmes d'une part, et d'interpellation autant que de partenariat avec les pouvoirs publics, constituent l'armature de l'auto-légitimation de leurs logiques d'action, et ceci depuis leur création. Ces trois associations continuent de défendre un projet militant, se confrontant parfois à des inerties et des résistances, luttant pour mobiliser autour de leur projet les publics auxquels elles s'adressent avec d'ailleurs des succès fort relatifs. Très peu de femmes et de jeunes filles participent à l'association après avoir utilisé ses services pour résoudre un problème, ce que soulignent et regrettent toutes les militantes rencontrées. C'est de fait auprès des femmes et des familles qu'elles ont le plus de difficultés à diffuser leur projet, aujourd'hui encore. Habiba et Samia des Nanas-Beurs rappellent par exemple que dans les familles, particulièrement dans la cité du Pont de Sèvres où l'association est née et s'est installée, l'association est toujours perçue comme subversive : « *les Nanas-Beurs sont celles qui font sortir les filles de chez elles, elles les poussent à la débauche* » (entretien avec l'auteur). D'un point de vue micro-local, les caractéristiques socio-culturelles du quartier, ainsi que l'implantation d'une association islamique qui, selon Habiba, leur « *fait une contre-propagande active* » peuvent en partie expliquer les difficultés qu'elles rencontrent sur ce plan.

Protection des femmes, stigmatisation des hommes ?

40 Nul doute que Les Nanas-Beurs, Voix d'Elles Rebelles et Voix de Femmes ont aujourd'hui l'audience des pouvoirs publics et de réseaux associatifs en ce qui concerne les violences intra-familiales. La liste de leurs partenaires à l'échelon local et national en témoigne, ainsi que leur développement respectif. Ces trois associations consolident ou étendent leur champ d'action. Les Nanas-Beurs ont créé en 1999 une antenne à Paris qui bénéficie d'un local propre, de permanentes et de moyens de fonctionnement, et prévoient de créer une antenne en province. Voix de Femmes envisage de recruter une seconde permanente. Par ailleurs, la question des violences intra-familiales paraît être progressivement prise en charge par certains acteurs institutionnels. L'ADRI (Agence pour le Développement des Relations Interculturelle, par exemple, participe depuis 2000, dans le cadre du programme Daphné, à un projet transnational soutenu par la Commission Européenne en vue de « co-produire des outils d'information et de prévention de ces violences ». « *L'objectif principal de ce projet est d'identifier et d'analyser ces types de violence intra-familiale en vue de dégager des stratégies de gestion possible de la rupture culturelle et de la négociation identitaire, afin de prévenir la violence et les tensions "intra-familiales"* »²³. La Délégation Régionale aux Droits des Femmes commence à lancer des actions de sensibilisation du public et des professionnels. Par exemple, la Délégation Départementale de Paris a organisé entre 1999 et 2001 un groupe de travail « Femmes étrangères immigrées ou issues de l'immigration victimes de violences ». Ce groupe a permis d'élaborer avec diverses associations concernées (dont Voix d'Elles Rebelles et plus récemment les Nanas-Beurs-Paris) un dépliant spécifique, qui s'intègre dans la série « Lutter contre les violences sexistes » produite par ce service. Ces deux exemples laissent envisager une appropriation plus générale des problèmes soulevés par ces militantes associatives.

41 On peut tout de même s'interroger sur les effets pervers éventuels d'une « ethnicisation » des conflits familiaux. Sans contextualisation, privée de sa dimension historique et dynamique, cette mise en perspective peut renforcer les représentations et les stéréotypes de la société française sur ses « mauvais immigrés », particulièrement sur les hommes musulmans. Il est toujours délicat de traiter de faits sociaux sans que le recours à la généralisation entraîne la simplification et la réduction des faits considérés. Lorsqu'il s'agit en outre de produire des réponses, des stratégies et des politiques en fonction d'une problématique, l'exercice se complique encore. A l'heure de la médiatisation des mariages forcés, qui font l'objet ces toutes dernières années d'articles de presse grand public, d'émissions, de téléfilms, les risques sont nombreux d'entretenir ou de renforcer la « figure » de l'immigré musulman archaïque et conservateur, et de ses femmes soumises ou complices d'un ordre rétrograde à combattre. On peut d'ailleurs s'interroger : ne voit-on pas au travers de cet immigré-là la représentation, tenace, de sa « condition ouvrière », même exsangue et en voie de déstructuration ? Ici, la distance culturelle s'associe alors à la distance sociale. C'est une double assignation (ethnique et de classe), doublé d'un double paternalisme qui est alors à craindre. La figure de l'immigré

viendrait-elle recouvrir partiellement celle de l'ouvrier, et peut-on reconnaître une similitude dans la façon dont l'un et l'autre ont fait l'objet d'une « mission civilisatrice » des classes dominantes de la société française ? (Sayad, 1997 : 51-77).

42 Enfin, la dimension politique de leur revendication d'extension des droits fondamentaux devant être garantis par l'État à des groupes sociaux qui en sont exclus les place dans une position d'interpellation de la société française, qui dépasse la mission d'« intégration »²⁴ attribuée en France aux femmes issues de l'immigration. Néanmoins, c'est bien sur cet aspect de leur lutte qu'elles sont le moins entendues et reconnues, et leur position sur la participation sociale et politique des immigrés et de leurs enfants, les discriminations racistes auxquelles ils sont confrontés, l'abrogation des lois restreignant l'entrée et le séjour des immigrés en France, la régularisation des sans-papiers sont reléguées au second plan en faveur de leur lutte pour une émancipation des femmes plus conforme aux normes sexuées valorisées dans la société française. Dans le processus d'institutionnalisation dans lequel les associations sont engagées, ce décalage pourrait bien encore se renforcer.

Bibliographie

- ABOU SADA Georges, MILET Hélène (1986) *Génération issues de l'immigration*, Arcantère, 233 p.
- BAVHNANI Kum-kum (1988) Talking racism and the Editing of women studies, *Migration* 4/88, Ed. Parabolis, Berlin.
- BOUAMAMA Saïd, SAD SAOUD Hadjila (1996) *Familles maghrébines de France*, Desclée de Brouwer, Paris, 165 p.
- BOUAMAMA Saïd, CORDEIRO Albano, ROUX Michel (1992) *La citoyenneté dans tous ses états, de l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, L'Harmattan, Paris, 361 p.
- DE RUDDER Véronique (1995) Discrimination, Discrimination positive, in *Pluriel-Recherche, Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, Cahier n°3, L'Harmattan, pp. 35-41.
- DE SINGLY François (1993) *Sociologie de la famille contemporaine*, coll. 128, Nathan-Université, Paris, 128 p.
- GALISSOT René (1993) Communauté, in *Pluriel-Recherche, Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, Cahier n°1, L'Harmattan, pp. 27-35.
- GALISSOT René et SIMON Pierre-Jean (1995) Minorité, in *Pluriel-Recherche, Vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, Cahier n°3, L'Harmattan, pp. 50-68.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille (1992) *Yasmina et les autres de Nanterre et d'ailleurs*, La Découverte, Textes à l'appui, Paris, 283 p.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille (1996) *Des mères contre les femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*, La découverte-Poche, Paris, 350 p.
- LAFARGUE Jérôme (1998) *La protestation collective*, Coll. 128, Nathan, Paris, 128 p.
- LAVILLE Jean-Louis, SAINSAULIEU Renaud (1997) *Sociologie de l'association, des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, Paris, 403 p.
- NEUVEU Erice (2000) *Sociologie des mouvements sociaux*, Coll. Repères, La découverte & Syros, Paris, 125 p.
- QUIMINAL Catherine (2000) Territoire des hommes, territoire des femmes, en situation migratoire, *Autrepart* (14), pp. 107-120.
- QUMINAL Catherine, DIOUF Banacar, FALL Babacar, TIMERA Mahamet (1995) Mobilisation associative et dynamique d'intégration des femmes d'Afrique sub-saharienne en France, *Migrations-Etudes* n°61, ADRI, Paris, 4 p.
- SAYAD Abdelmalek (1985) Exister, c'est exister politiquement, *Presse et immigrés en France* CIEMI, Paris, n°135, pp. 1-11 et n°136, pp. 1-14.
- SAYAD Abdelmalek (1993) La malédiction in Pierre Bourdieu (Dir.) *La Misère du monde*, Seuil, Paris, pp. 823-844.
- SAYAD Abdelmalek (1997) *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Paris, Bruxelles, 3ème tirage 1997, 331 p

THERY Irène (1998) *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, éditions. Odile Jacob/La Documentation Française, Paris, 413 p.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, LEVEAU Rémy (2001) *La Bourgeoisie, les trois âges de la vie associatives issue de l'immigration*, CNRS éditions, Paris, 188 p.

Notes

1 Nous entendons ici souligner la relation spécifique dans laquelle s'inscrivent les liens de ces populations, particulièrement stigmatisées et toujours soupçonnées de « déficit » d'intégration, à leur société de résidence.

2 Même si les acteurs considérés sont des enfants d'immigrés, qui sont nés et ont vécu en France. Nous rejoignons ici Georges Abou Sada lorsqu'il écrit « *On ne peut pas faire comme si ces jeunes n'appartenaient pas à ce milieu qui a connu la transplantation migratoire. Leurs trajectoires s'inscrivent dans le prolongement de celles de leurs parents même si elles se développent dans l'espace social et culturel du pays d'accueil. Il est indéniable qu'il existe une distance entre eux et leurs parents, mais on ne peut oublier les conditions sociales qui sont à l'origine de cette distance* » (Abou Sada, 1986 : 28).

3 Ici, l'emploi des termes « communautaire » et « communauté » se réfère à un sentiment socialement et historiquement construit d'appartenance à un groupe socio-culturel, qui n'est pas exclusif, pour un individu ou un collectif, d'autres stratégies d'identification. Sur les difficultés d'utilisation de ces termes, voir René Galissot 1993.

4 Voir aussi Quiminal *et al.*, 1995.

5 Cet article s'appuie sur le matériau recueilli à l'occasion d'une recherche de l'auteur : « *Des choses autour de la féminité et de l'honneur* », paroles de militantes associatives sur les conflits de normes dans les familles issues de l'immigration maghrébine, Mémoire de DEA sous la direction de Maryse Tripier, Paris VII, sept. 2000. Toutes les citations de militantes sont extraites de cette recherche.

6 On pense ici aux apports des études anglo-saxonnes sur le genre, critiques vis à vis de l'« universalisme » marquant l'analyse de l'oppression des femmes longtemps de rigueur dans les études françaises. Pour reprendre les termes de Kum-Kum Bavnani : « *la catégorie "femmes" n'est ni transhistorique, ni transgéographique. En d'autres termes, les êtres humains se situent dans des relations de subordination et de domination qui sont simultanément structurées par des inégalités "raciales", économiques et de genre* » (Bavnani 1988 : 30).

7 Nous reprenons à notre compte la définition de Louis Wirth, citée par René Galissot : « *Nous pouvons définir une minorité comme un groupe de gens qui, à cause de leurs caractères physiques ou culturels, sont séparés des autres dans la société dans laquelle ils vivent par un traitement différent et inégal, et qui, en conséquence, se considèrent eux-mêmes comme objet d'une discrimination collective (...)* Le statut de minorité comporte l'exclusion de la pleine participation à la vie de la société » (Galissot, 1995 : 55).

8 Cette notion rend compte des apports du mouvement associatif issu de l'immigration à une nouvelle conception de la citoyenneté, participative, dissociée de la nationalité, permettant l'expression d'identités collectives pour corriger les écarts entre droits formels et droits réels et combinant dans ce sens intérêt général et intérêts particuliers.

9 On sait que ces bilans, élaborés à l'occasion des assemblées générales annuelles, sont des documents destinés à faire connaître et à justifier l'action associative auprès des institutions et des partenaires. Mais leur conception et leur rédaction sont aussi l'occasion de réaffirmer ou de remanier le projet associatif et ses axes prioritaires, d'évaluer les effets des actions entreprises et l'efficacité des partenariats, enfin de vérifier la cohésion interne du groupe.

10 Elle s'oppose notamment au soutien public de l'association à un parti politique lors des élections.

11 Les polémiques autour du port du foulard « islamique » étant de surcroît encore dans tous les esprits.

12 Il est intéressant de se pencher sur le choix des noms des associations: celui de Nanas-Beurs correspond bien à l'esprit de sa période de création et relève du double retournement de stigmat. Aujourd'hui, certaines animatrices de l'association aimeraient en changer ou au moins le modifier : « *c'est trop restrictif* » dit Samia, tandis qu'Habiba précise : « *d'abord,*

on ne s'occupe plus seulement des Beurs, mais aussi des Africaines, des Sri-lankaises, des Turques et des autres, mais aussi parce qu'on préférerait moins de connotation, Beur, c'est un mot qu'il faut assumer ! On dénonce une oppression spécifique mais pour en finir. Et puis ça ne correspond pas à la réalité de notre travail, on s'est élargi ». À Voix d'Elles Rebelles, Nasser et Karima défendent aussi l'argument d'un nom qui ne « *limite pas le public en terme d'origine, contrairement aux Nanas-Beurs* ». Enfin, Voix de Femmes a été choisi pour « *éviter des connotations sur une population de femmes précise* » selon Nadia et Christine.

13 Nous employons ici les termes « institutions » et « institutionnel », non au sens conceptuel, mais au sens commun des institutions d'État et organismes visant à maintenir l'ensemble des règles, régies par le droit, établies en vue de la satisfaction des intérêts collectifs. D'autre part, celui de pouvoirs publics est à entendre dans son acception la plus large, soit l'ensemble des administrations et des autorités publiques.

14 Sans dresser de profil type, on peut remarquer que les fondatrices et les animatrices salariées et bénévoles sont en majorité des femmes françaises d'origine maghrébine, ayant obtenu des diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur en formation initiale ou continue, qui les placent en situation de promotion sociale par rapport à leurs parents.

15 Même si d'autres activités sociales et culturelles sont menées par Nanas-Beurs et Voix d'Elles-Rebelles : l'aide à l'insertion par l'emploi ou le logement coexiste avec des cours d'arabe, d'anglais, de dessin ou de danse orientale, répondant en cela à une demande de services de proximité sensible chez les habitants du quartier comme du côté des pouvoirs publics.

16 Voire internationale, car toutes trois entretiennent des liens avec des associations de promotion des droits des femmes au Maghreb ou au niveau transnational. Par ailleurs, Voix d'Elles-Rebelles développe une action d'entraide humanitaire à Madagascar.

17 S'ils sont trop peu nombreux pour que nous abordions ce point en détail, quelques hommes peuvent faire appel aux associations. Il s'agit le plus souvent de demandes de conseils lors de mariages mixtes. Les associations peuvent aussi les aider dans certaines démarches administratives, telles que la constitution de dossiers de regroupement familial.

18 Pour un autre regard sur ces conflits, on peut lire l'entretien d'Abdelmalek Sayad avec Abbas, père de famille installé en France (Sayad, 1993).

19 Malgré leurs efforts pour se distancier d'une « identité » associative franco-maghrébine, les trois associations restent perçues par leurs partenaires comme « spécialistes » de cet espace migratoire. Elles mentionnent toutes cependant recevoir pour les mêmes raisons des jeunes filles dont les parents sont originaires de divers pays d'Afrique sub-saharienne, de Turquie, d'Asie...

20 Dans cette perspective, Saïd Bouamama montre bien les mutations qu'ont connues au cours du temps, sous l'influence de facteurs socio-économiques et historiques, les familles en Algérie. (Bouamama et Sad Saoud, 1996)

21 Il est bien entendu que l'immigration suppose l'émigration qu'il s'agit bien d'un mouvement entre deux territoires, mais aussi entre deux espaces socio-culturels participant de l'expérience globale de l'individu. (Sayad, 1997)

22 Ainsi, malgré le rôle qui lui est attribué fonction du genre et de la génération dans le système familial « idéal typique », chacun des membres de la famille garde une marge de manœuvre qui lui permet d'adopter différentes positions. En situation de migration particulièrement, les remaniements identitaires entraînent des situations inédites où tout un spectre d'attitudes peut être observé. Camille Lacoste-Dujardin décrit des comportements divers à l'égard des filles dans les familles d'origine maghrébine. En ce qui concerne les relations entre frères et sœurs, par exemple, elle distingue les « grands frères autoritaires » des « frères libéraux et cool », mettant à mal le stéréotype des frères tyranniques et violents envers leurs sœurs qui prédomine en France. Elle indique plutôt des tendances vers des comportement plus ou moins « traditionnels » en fonction des trajectoires migratoires, de la classe sociale d'appartenance des parents et de leur modalité d'insertion dans la société française, qui peut impliquer un alignement sur les normes des classes moyennes françaises. Tout en ajoutant avec prudence que c'est aussi affaire d'individus et de familles... (Lacoste-Dujardin, 1992).

23 Il ne s'agit bien sûr pas à notre sens de systèmes socio-culturels figés, et nous n'opposons pas « tradition » et « modernité », dont la frontière est poreuse dans toute société.

24 C'est à dire une adhésion sans conflictualisation, dépolitisée, aux valeurs et aux normes sociales dominantes.

Pour citer cet article

Référence électronique

Corinne Mélis, « Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes. Des associations au carrefour des droits des femmes et d'une redéfinition de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°1 | 2003, mis en ligne le 16 mai 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/364> ; DOI : 10.4000/remi.364

Référence papier

Corinne Mélis, « Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes. Des associations au carrefour des droits des femmes et d'une redéfinition de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°1 | 2003, 81-100.

À propos de l'auteur

Corinne Mélis

Doctorante, Université Paris VII-Denis Diderot et URMIS-CNRS, Casier 7027, 2 place Jussieu, 75251 Paris cedex 05. corinne@club-internet.fr

Droits d'auteur

© Université de Poitiers

Résumé / Abstract / Resumen

L'implication active des femmes immigrées ou issues de l'immigration dans le mouvement associatif contribue à modifier leur rapport à l'espace public, et entraîne autant qu'elle révèle de nouvelles dynamiques relationnelles dans la sphère privée. Il sera ici question d'un secteur particulier de cette mobilisation associative féminine, à partir de l'étude de trois associations de la région parisienne : Les Nanas-Beurs, Voix d'Elles-Rebelles et Voix de Femmes. Fondées par des femmes immigrées ou issues de l'immigration maghrébine, mais sans limiter leur action à ces dernières, ces associations ont pour objectif une autonomisation effective des femmes dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Elles cherchent dans ce sens à introduire dans le débat public en France une réflexion qui associe la lutte contre les discriminations de genre et celle contre les discriminations racistes. Elles contribuent de ce fait à interroger les principes du « modèle républicain d'intégration » et les modalités d'exercice en France de la citoyenneté.

“Nanas-Beurs”, “Voix d'Elles-Rebelles” and “Voix de Femmes”. Associations at the Crossroads of Women's Right and the Redefining of Citizenship. The active involvement of immigrant women, or women of immigrant origin, in the associative movement contributes to modifying their rapport to the public sphere and brings about, as well as reveals, new relational dynamics in the private sphere. This paper concerns a particular sector of the associative mobilisation of women, based on the study of three associations in the Paris region: *Les Nanas-Beurs*, *Voix d'Elles-Rebelles* (Voice of the She-Rebels) and *Voix de Femmes* (Women's Voice). Founded by North African immigrant women or women of North African origin, but not limiting their actions to these groups, the goal of these associations is the “autonomisation” of women in the private as well as in the public sphere. They seek to introduce into the forum of public debate in France, a reflection that combines the struggle

against gender discrimination with the struggle against racial discrimination. In doing this, they contribute to the larger debate on the principles of the “Republican model of integration” and the exercise of citizenship in France.

«Nanas-Beurs», «Voix d'Elles-Rebelles» y «Voix de Femmes». Asociaciones en el carrefour de los derechos de las mujeres y de una redefinición de la ciudadanía.

La implicación activa de las mujeres inmigrantes o descendientes de inmigrantes en el movimiento asociativo contribuye a modificar su relación con el espacio público y genera y revela nuevas dinámicas de relación en la esfera privada. A partir del estudio de tres asociaciones de la región parisina, *Nanas-Beurs* (Chicas Magrebí), *Voix d'Elles-Rebelles* (Voces de Ellas-Rebeldes) y *Voix de Femmes* (Voces de Mujeres) se tratará un sector particular de esta movilización asociativa femenina. Fundadas por mujeres inmigrantes o descendientes de la inmigración magrebí mas sin limitar sus acciones a éstas últimas, estas asociaciones persiguen el objetivo de alcanzar una autonomía efectiva de las mujeres en las esferas privada y pública. En este sentido, buscan introducir en el debate público francés una reflexión que asocia la lucha contra las discriminaciones de sexo a la lucha contra las discriminaciones racistas. Estas asociaciones contribuyen así a cuestionar los principios del «modelo republicano de integración» y las modalidades de ejercicio de la ciudadanía en Francia.